



Accident corporel survenu dans un centre commercial

Par **melanie0105**, le **15/02/2011** à **21:25**

Bonjour,

Le **samedi 14 août 2010**, je me trouvais dans un centre commerciale entrain de regarder un article du magasin lorsque j'ai entendu un client dire « Faites attention, attention ». Soudain, mon ami m'a légèrement poussée vers l'arrière car un kit en bois d'une hauteur de 4 mètres avec un poids d'environ de 10 kg était entrain de se renverser et ai tombé sur le haut de mon pied gauche. Sur place, j'ai pu établir avec un responsable du centre commercial, une déclaration de sinistre.

A la suite de mon examen clinique, il a été constaté un hématome important du coup de pied gauche sans fracture à la radiologie. Le médecin de l'hôpital m'a prescrit un arrêt médical de 4 jours d'Incapacité Total de Travail (ITT), prolongé jusqu'au 31 Août par mon médecin traitant X. L'état de mon pied s'est aggravé, je suis donc retourné au urgence ou le médecin m'a immédiatement plâtrée. Une semaine plus tard le chirurgien m'a déplâtré et à pu constater qu'il y avait aucun changement. Suite a ce rendez vous, j'ai fait des échographies de mon pied et le chirurgien à décider de m'opérer pour évacuer l'hématome. J'ai eu à peu près 3 semaines de méchage. Après 5 mois, j'ai toujours autant mal au pied avec une cicatrice qui reste visible et n'arrive pas à me chausser comme j'en ai envie.

Je suis étudiante et je n'ai pas trop d'argent pour me payer un avocat et je ne sait pas si il est trop tard pour porter plainte. Que doit-je faire ?

Je vous remercie.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **15/02/2011** à **21:41**

Il n'y a pas eu un constat d'accident avec le magasin ? Etes-vous assurée ? si c'est le cas, vous devez avoir une protection juridique.

Par **melanie0105**, le **16/02/2011** à **15:01**

Il y a bien eu une déclaration de sinistre que je n'ai pas pu signer car j'étais déjà parti avec les pompiers. Je viens de contacter mon assurance et elle me dit que je ne suis pas assurée pour la protection juridique. Pensez-vous que je puisse porter plainte ?